



29^{ème} Festival International de Chambéry Du 24 au 30 juillet 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*

*

*

Article 1 : Présentation

Le 29^{ème} Festival International de Chambéry est organisé par le Club d'échecs de l'agglomération Chambérienne du 24 au 30 juillet 2023. Ce festival se déroule en 3 tournois :

- Le tournoi Principal, réservé aux joueurs avec un Elo > 1700
- Le tournoi Accession, réservé aux joueurs avec Elo < 1800
- Le tournoi Petits Zelo's, réservé aux joueurs avec Elo < 1500

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1^{er} juillet 2023. Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi.

Lieu des rencontres : Centre de congrès « Le Manège » 331, rue de la République 73000 Chambéry

Ce Festival est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA)
→ Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur.

Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de septembre 2023.

Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Ils sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.7) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs ayant pointé sur place avant 13h30. Si des joueurs sont préinscrits et qu'ils informent l'organisateur de leur arrivée après 13h30, mais avant 14h30, ils seront appariés.

Article 3 : Cadence

Cadence : 40 coups / 1h30 puis 30mn avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants et pointage : à partir du lundi 24 juillet 10h00

Clôture des inscriptions : lundi 24 juillet à 13h30

Tout joueur se présentant après l'heure de clôture des inscriptions ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Lundi 24 juillet	Début à 14h30
2 ^{ème} ronde	Mardi 25 juillet	Début à 9h30
3 ^{ème} ronde	Mardi 25 juillet	Début à 16h
4 ^{ème} ronde	Mercredi 26 juillet	Début à 14h30
5 ^{ème} ronde	Jeudi 27 juillet	Début à 9h30
6 ^{ème} ronde	Jeudi 27 juillet	Début à 16h
7 ^{ème} ronde	Vendredi 28 juillet	Début à 14h30
8 ^{ème} ronde	Samedi 29 juillet	Début à 14h30
9 ^{ème} ronde	Dimanche 30 juillet	Début à 10h
Remise des prix	Dimanche 30 juillet	A 16h

Ouverture de la salle et de la buvette environ 30 minutes avant les rondes.

Article 5 : Droits d'inscription et Prix

Droits d'inscriptions (gratuité pour les GMI, GMf, MI, MIf et jeunes de l'équipe de France/pôle espoir) :

- Tournoi Principal :
 - Adultes : 54€ (60€ à partir du 17 juillet)
 - Jeunes : 27€ (30€ à partir du 17 juillet)
- Tournoi Accession :
 - Adultes : 50€ (56€ à partir du 17 juillet)
 - Jeunes : 25€ (28€ à partir du 17 juillet)
- Tournoi Petits Zelo's :
 - Adultes : 28€ (32€ à partir du 17 juillet)
 - Jeunes : 14€ (16€ à partir du 17 juillet)

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5. Les prix du classement général sont répartis au système Hort.

Tout joueur absent et non représenté lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, la Performance puis par le Cumulatif en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est forfait.

L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction

Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut avoir joué au moins 30 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.
- En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, sur demande correcte du joueur au trait, c'est l'arbitre qui validera le résultat s'il y a lieu.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », signent les feuilles, puis les remettent à l'arbitre et rangent leurs pièces.

Article 10 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et *plus généralement dans* l'ensemble de l'établissement.

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphones portables, montres électroniques connectables ou pas, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur.

Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles du Jeu.

The arbiter may require the player to allow his clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorised by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player.

If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 12.9.

Article 11 :

Arbitre Principal : Fabrice TUR, Arbitre FIDE (AFE1)

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la deuxième ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

La commission est présidée par l'organisateur et est également composée de trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission es décisive. Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs.

Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement oral.

Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'Arbitre Principal

Fabrice TUR



L'Organisateur

PO 
S. FRODIN